

Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

3 JUIN 2013

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉNACE DU LUNDI 3 JUIN 2013

---

## TABLE DES MATIÈRES

|   |                                                                                                                                                                                                                |   |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | Interpellation de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Mineurs étrangers non accompagnés : suite de la concertation avec le fédéral » (Article 76 du règlement) | 3 |
| 2 | Ordre des travaux                                                                                                                                                                                              | 5 |

Présidence de M. Matthieu Daele, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Interpellation de M. Antoine Tanzilli à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Mineurs étrangers non accompagnés : suite de la concertation avec le fédéral » (Article 76 du règlement)**

M. Antoine Tanzilli (cdH). – Madame la ministre, le groupe cdH, par la voix de M. Yzerbyt, vous a régulièrement interrogée sur les mineurs étrangers non accompagnés, plus particulièrement sur leur prise en charge, sur le protocole de collaboration avec le niveau fédéral et sur l'avenir du Centre d'Assesse. Nous souhaitons aujourd'hui faire le point sur les dernières avancées dans cette importante thématique.

Face au nombre croissant de mineurs étrangers non accompagnés et à leur vulnérabilité, notre groupe insiste encore et toujours sur la nécessité de développer une réponse efficace, coordonnée et transversale. Par un accueil inadapté – voire, ce qui est pire, par l'absence totale d'une prise en charge –, ces mineurs en perte de repères « payent » le prix du morcellement des compétences et de la difficulté des niveaux de pouvoir concernés à s'accorder sur un protocole de collaboration.

Plusieurs réunions entre les cabinets des ministres concernés, notamment avec celui de Mme De Block, ont eu lieu afin d'organiser au mieux l'accueil de ces mineurs et de clarifier le rôle et les responsabilités de chaque niveau de pouvoir concerné et plus spécifiquement ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du niveau fédéral. À ce titre, vous avez expliqué à plusieurs reprises le caractère supplétif et complémentaire du secteur de l'Aide à la jeunesse par rapport au niveau fédéral en rappelant au passage que « le gîte et le couvert doivent être assurés par Fedasil. »

Si le ministre flamand Vandeurzen semblait partager votre point de vue sur les missions et rôles de chacun face à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, nous relevions des divergences de vues avec le cabinet de Mme De Block, ce qui rendait l'élaboration du protocole de collaboration périlleuse et délicate malgré les propositions soumises.

En effet, vous aviez annoncé en octobre 2012 un protocole de collaboration entre Fedasil, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection de la jeunesse (SPJ), relatif à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, sans imposer à la Fédération Wallonie-Bruxelles de les prendre en charge selon les critères de vulnérabilité prédéterminés par Fedasil.

Où en est ce protocole de collaboration qui est en négociation depuis de longue date ? Définit-il clairement le rôle et la responsabilité de chaque niveau de pouvoir concerné ? La position de la ministre De Block a-t-elle évolué ? Ce protocole permettra-t-il d'améliorer concrètement l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés tant par le pouvoir fédéral que par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Rappelons que le président du tribunal du travail avait estimé, en 2012, que le refus de Fedasil d'accorder l'asile aux mineurs étrangers non accompagnés était constitutif d'un traitement inhumain et dégradant selon les termes de la Convention européenne des droits de l'homme. En mars dernier, le Comité européen des droits sociaux a d'ailleurs condamné la Belgique pour carence dans l'accueil des mineurs étrangers, accompagnés ou non, en séjour irrégulier. À la suite de ce jugement, le cabinet de Mme De Block avait annoncé que tous les mineurs étrangers, même ceux qui ne demandent pas l'asile, trouveraient une place dans le réseau d'accueil. La capacité d'accueil de Fedasil s'est-elle améliorée entre-temps ? Le gouvernement fédéral, via Fedasil, prend-il ses responsabilités en matière d'accueil des Mena ?

Vous aviez également abordé, avec le gouvernement fédéral, la question du manque de tuteurs. En avril 2012, vous évaluiez à 250 le nombre de mineurs sans tuteur. Or, nous savons qu'il est crucial de désigner au plus vite un tuteur pour ces jeunes qui arrivent au SAJ sans référent légal et sans solution d'hébergement. Un an plus tard, la pénurie de tuteurs se fait-elle toujours ressentir ? Pouvez-vous estimer aujourd'hui le nombre de mineurs sans tuteur ? Que ressort-il des discussions qui ont lieu avec le gouvernement fédéral sur cette question précise ?

La proposition de désignation d'un référent institutionnel compétent à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles était également en discussion avec les autres niveaux de pouvoir. En octobre 2012, vous reconnaissiez que les autres niveaux de pouvoir ne semblaient pas très intéressés par cette suggestion, mais ne désespériez pas d'atteindre cet objectif. Notre groupe vous a toujours soutenu sur ce point qui, à nos yeux, permettrait de gagner

en efficacité et en transversalité. La proposition de désignation d'un référent institutionnel a-t-elle été discutée récemment ? Si oui, quel est le résultat de ces discussions ? La position des autres acteurs concernés par cette proposition a-t-elle évolué ?

Enfin, nous souhaiterions connaître la situation actuelle du Centre d'Assesse. À la suite des restrictions budgétaires décidées par Mme De Block, vous nous aviez expliqué, en réponse à une précédente question, que ce centre d'accueil connaissait de graves difficultés financières. Vous espériez que la commune et le CPAS se mobiliseraient pour la sauvegarde du Centre des Hirondelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles porte également clairement sa part de responsabilité dans ce dossier. Qu'en est-il aujourd'hui ? La situation financière de ce centre lui permet-elle de répondre correctement aux missions qui lui sont dévolues ?

Je vous remercie déjà, madame la ministre, pour vos réponses sur ce dossier important pour la dignité des mineurs étrangers non accompagnés.

**Mme Évelyne Huytebroeck**, ministre de la Jeunesse. – Nous poursuivons, au cabinet de Mme De Block, nos réunions avec la Communauté flamande, le service des tutelles et Fedasil. Un texte est actuellement en préparation. Nous souhaiterions aboutir dans ce dossier avant la fin de l'année.

Les modalités de collaboration entre les centres d'accueil fédéraux et les SAJ, SPJ et juges de la jeunesse sont définies dans ce protocole à chaque stade de l'accueil des Mena. Je veille à ce que les rôles et responsabilités de chacun y soient clairement définis et à ce que le caractère supplétif de l'intervention du secteur de l'Aide à la jeunesse y soit confirmé.

Le rôle du référent Mena qui devrait être désigné au niveau de chaque communauté et de Fedasil est également défini dans ce texte.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette personne travaillerait à la direction générale de l'Aide à la jeunesse et servirait d'intermédiaire entre Fedasil, le service des tutelles et les différents mandants. Il ne s'agit donc pas d'un rôle de décision quant à la nécessité de mise en œuvre d'une aide spécialisée, mais bien d'un rôle de facilitation de la communication et de la collaboration entre les deux secteurs concernés.

Pour ce qui est de l'offre d'accueil de Fedasil, un nouveau centre d'observation et d'orientation a vu le jour à Sugny. Il s'agit d'un centre ouvert de premier accueil et d'hébergement d'une capacité de trente places, réservées aux Mena n'ayant pas

introduit de demande d'asile. L'accueil est basé sur le consentement du jeune. On constate par ailleurs une diminution du nombre de Mena sur le territoire, depuis quelques mois. Je vous assure qu'aujourd'hui il n'y a plus aucun Mena dans la rue en raison d'un manque de place. Par contre, malgré les efforts consentis pour améliorer le fonctionnement du service des tutelles et pour augmenter le nombre des tuteurs et leur professionnalisme, le secteur m'informe qu'il y a encore beaucoup de Mena sans tuteur, ce qui pose problème notamment pour les démarches administratives. J'interpelle régulièrement les autorités fédérales compétentes à ce sujet.

Par ailleurs, il est vrai que le Centre d'Assesse connaît de grandes difficultés financières depuis la décision de Mme De Block de réduire le budget des initiatives locales d'accueil (ILA). La présidence du CPAS d'Assesse ayant changé, on peut espérer que la commune et le CPAS prennent le problème à bras-le-corps et trouvent une solution afin de préserver le projet. Je rappelle qu'outre la diminution des subsides fédéraux, la Région wallonne a également décidé unilatéralement d'arrêter de financer le centre en 2009. Par contre, l'Aide à la jeunesse le fait depuis 2002, par la voie d'une convention entre mes services et l'ILA, et nous avons quadruplé nos subsides en quatre ans. Toutefois, je ne peux suppléer davantage les carences des autres pouvoirs subsidiaires. Je suis disposée à discuter avec eux du dossier mais nous avons pris nos responsabilités et augmenté le montant de notre intervention.

**M. Antoine Tanzilli** (cdH). – Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse complète et franche. Toutefois votre réponse à ma question sur le protocole de collaboration m'inquiète. Je sais que lorsqu'un ministre annonce qu'il espère aboutir avant la fin de l'année, ce n'est jamais de bon augure, d'autant que nous sommes à moins d'un an des élections. Or il serait dommage qu'un pays comme le nôtre, dit civilisé et se revendiquant des droits de l'homme, perde encore un an pour aboutir à ce protocole de collaboration qui clarifierait les responsabilités de chacun et améliorerait, par conséquent, le sort des Mena en Belgique. C'est une question de dignité.

Je ne peux que vous exhorter à multiplier les démarches et à faire de l'aboutissement de ce protocole une priorité absolue. Nous savons que plus les élections seront proches, plus ce dossier sera considéré comme « risqué ». Il est donc impératif que la Fédération Wallonie-Bruxelles joue un rôle moteur.

Par ailleurs, savoir qui donne plus ou moins

d'argent au Centre d'Assesse reste anecdotique pour les jeunes qui subissent la saga institutionnelle depuis plusieurs années. Je salue l'investissement de la Fédération dans le projet mais je vous invite également à mettre le dossier à l'ordre du jour du comité de concertation afin de trouver une solution et d'éviter l'infamie d'une nouvelle stigmatisation par le Comité européen des droits sociaux.

Vous vous honoreriez en portant ce dossier à bout de bras et en le faisant aboutir avant la fin de l'année car l'échéance de mai 2014 approchant, je crains qu'il ne soit mis au frigo pour quelques mois encore, voire quelques années.

**Mme Évelyne Huytebroeck**, ministre de la Jeunesse. – Comme vous, j'en avais fait une priorité dès le début de la législature mais la conclusion d'un accord de coopération exige l'adhésion de toutes les parties. Lors de ma prise de fonction, nous avons immédiatement contacté M. Courard ; en janvier 2012, après dix-huit mois de vacance du pouvoir fédéral, je me suis adressée à Mme De Block en insistant sur la nécessité d'un accord. La période préélectorale incitera peut-être d'aucuns à s'engager dans un tel accord, tout le monde y trouverait avantage. Toutes les conditions sont remplies. Pour la réunion interministérielle du 21 juin, nous attendons l'avis de l'Union des magistrats de la jeunesse francophones et de l'Union des conseillers et directeurs. Quoi qu'il en soit, le protocole d'accord ne réglera pas le problème de fond, à savoir l'afflux de mineurs étrangers non accompagnés (Mena). Il ne fera que préciser certains points et faciliter les collaborations.

S'agissant du Centre d'Assesse, je partage votre avis mais je souligne le caractère supplétif du secteur de l'Aide à la jeunesse dans les dossiers des Mena ; il ne peut en assumer seul la charge. Je ne souhaite d'ailleurs pas créer de précédent en la matière. La commune, par votre intermédiaire, pourrait peut-être nous aider dans ce dossier et la Région wallonne, revenir sur sa décision.

**M. Antoine Tanzilli (cdH)**. – Il est toujours dangereux de responsabiliser les communes dans des dossiers liés à l'accueil de tels centres, de prisons, d'IPPJ, etc. La réponse réside plutôt dans l'accord qui sera trouvé avec les pouvoirs fédéral et régional. Je ne manquerai pas d'interroger votre homologue à la Région wallonne.

**Mme Évelyne Huytebroeck**, ministre de la Jeunesse. – Je ne partage pas votre avis. Des communes comme Forest ou Watermael-Boitsfort s'investissent davantage dans ce genre de politique.

**M. Antoine Tanzilli (cdH)**. – Je n'ouvrirai pas

le débat sur le financement des communes mais une commune n'est pas l'autre, elles diffèrent par la taille et leur financement. La population de ma commune, la ville de Charleroi, est relativement pauvre mais cela n'a pas empêché le conseil communal de prendre ses responsabilités. Notre taille détermine la dotation octroyée par le Fonds des communes. Ce financement nous permet certaines politiques que ne peuvent payer les petites communes rurales.

Madame la ministre, vous avez interpellé les autres pouvoirs et je vous en remercie. Je ne manquerai pas d'interroger Mme Tillieux. J'espère qu'elle ne vous renverra pas la balle !

**M. le président**. – L'incident est clos.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président**. – La question adressée à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, par Mme Françoise Bertieaux, intitulée « Chiffres-clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles en aide à la jeunesse », est reportée.

La question adressée à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, par Mme Savine Moucheron, intitulée « Accompagnement des mouvements de jeunesse dans la recherche de tentes », est également reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 20.*